

Compte rendu du Conseil Municipal
mardi 10 juin 2014 à 21h00

Préalablement à l'ouverture de la séance, il est procédé au tirage au sort des Jurés (6) susceptibles de constituer le Jury d'Assises au cours de l'année 2015 :

- Madame Sandrine HINTZY-BOURIOT (Canlaire)
 - Monsieur Olivier SIMON
 - Monsieur Denis LEGRAND
 - Madame Karine LEFEBVRE
 - Madame Odette BRUNET
 - Monsieur Marcel PALYS.
-

Présents : M. DRAY, Maire, M. BILLIERE, Mme GIBERGUES, M. DUBOURG, Mme LE MAUX, M. POMPONNE, Mme LAPÔTRE Adjoints, MM. DEPREZ, DECAUDIN (arrivé à 21h15), FACUNDO, SIMONNET, Mmes DESNEUX, JOVIC, M. CASSILDÉ, Mmes ROBIN, KIELUS, MM. MOLL, ESPERCIEUX, Mmes PILLON, PINCÉ.

Absents excusés : Mme MONSEU, pouvoir à M. Dray ; M. SOLER, pouvoir à Mme Pincé ; M. HERENT.

Secrétaire de séance : M. BILLIERE.

IL A ETE DELIBERE SUR LES POINTS SUIVANTS :

1/ Budget M 14

a/ Actif : modification imputations budgétaires

- Compte 21532/041 remplacé par le compte 2151/041

b/ Décisions modificatives

- Compte 2031 (frais d'études) remplacé par le compte 202 (établissement documents d'urbanisme)
- Compte 2031 / études relatives à l'aménagement abords de l'Eglise, intégrées au compte 2313/ travaux.

c/ Carte achat public (achats en ligne) : modification du Nom du titulaire (M. Dray, Maire).

d/ Modes de paiement par les familles, pour les participations aux services municipaux :

- à compter de la rentrée de septembre 2014, mise en place des paiements
 - * TIPI (Titre Payable par Internet)
 - * CESU (Chèque Emploi Service Universel)
- avec suppression de la Régie et du paiement par carte bancaire.

2/ Participation des familles

a/ Centre de Loisirs Été 2014 : maintien de la tarification fixée par délibération du 12 avril 2013, y compris pour les semaines organisées à l'extérieur

- * un accueil « Collégiens » sera proposé.

b/ Services municipaux, à compter de la rentrée 2014

- tarifs actualisés, sans modification du montant des tranches déterminant le Quotient Familial,
 - * en tenant compte de la mise en place des nouveaux Rythmes scolaires, notamment pour le mercredi (Accueil péri-scolaire le matin, Accueil de Loisirs l'après-midi uniquement).

c/ Etudes Surveillées

- assurées par les Enseignants : lundi, mardi et jeudi ; trois groupes seront constitués permettant l'accueil de 45 élèves
- pour le vendredi : possibilité de l'accueil péri-éducation (45')
- tarification mensuelle forfaitaire dépendant du nombre de jours scolaires.

.../...

3/ Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

- le Conseil Municipal dresse la liste de 16 Commissaire Titulaires et de 16 Commissaires Suppléants parmi lesquels le Directeur Départemental désignera 8 Titulaires et 8 Suppléants.

4/ Indemnité représentative de logements des Instituteurs – Année 2014

- avis pour un taux de progression de 1,30 % suivant le taux estimé prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac.

5/ Remboursement de frais aux Elus, notamment les frais de déplacement lorsque les Elus se rendent aux réunions fixées par les différents Syndicats Intercommunaux, Communauté de Communes ;

Vote : * pour les Conseillers Municipaux sans indemnité : accord unanime

- * pour les Conseillers Municipaux avec indemnité : accord à la majorité (5 contre : MM. Espercieux, Moll, Soler, Mmes Pillon et Pincé).

6/ Travaux d'extension du gymnase – Avenant n°1 au marché conclu avec l'Ent. CABREMA (lot VRD)

- moins-value de 1 203,05 € H.T.

Les travaux sont maintenant totalement achevés et réceptionnés.

7/ Mobilier Ecole du Vieux-Château

- sera proposé aux Capellois qui le souhaiteront
- avec le concours de la Fondation Air France, le mobilier restant sera remis à des Communes limitrophes.

8/ Divers

a/ Convention de M.O. pour la réalisation d'un City Stade

Monsieur le Maire répond à Monsieur Espercieux : effectivement, le projet est mis en attente après entretien avec le Cabinet chargé de la maîtrise d'œuvre ; ce n'est pas une priorité et l'emplacement devra être revu. L'avantage du projet établi est de connaître le coût d'une telle réalisation.

b/ Programme d'urbanisme Cœur de Village

- Monsieur Facundo interroge Monsieur Espercieux quant au devenir des deux familles logées dans les logements communaux qui vont être vendus à l'Aménageur
- Monsieur Espercieux répond que les familles sont parfaitement informées, des courriers leur ont été adressés ; le dossier devait être traité après les Elections Municipales.

c/ Projet de nouveau Logo

- Monsieur Dubourg répond à la question posée par Madame Pincé ; le projet est de dynamiser et moderniser l'image de la Commune ; le cahier des charges a été soumis à 5 prestataires. Un premier choix sera fait par les Elus ; puis les Habitants seront appelés à émettre leur avis sur 2 logos retenus
- Il reste entendu que ce projet émane de l'ensemble des Elus de la majorité et non de la seule Volonté de Monsieur Dubourg, comme cela semble être exposé.

La séance est levée à 22h55

Daniel DRAY
Maire,